Les prix pour Up pro

Prix janvier 2020 (*) - TVA exclue Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa



Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électricité et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics.

5 (11 1	9 , , 9 , . ,						
ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS							
NORMAL	Janvier 2020						
Prix par kWh (c€/kWh)	6,411						
BIHORAIRE	Janvier 2020						
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	7,400						
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,443						
EXCLUSIF NUIT	Janvier 2020						
Prix par kWh (c€/kWh)	5,443						

GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS	
Janvier 2020	
2,413	

ABONNEMENT - REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)

16,94

COUTS ENERGIE VERTE (1) Région Bruxelles-Capitale Coûts énergie verte (c€/kWh) 1.000

ELECTRICITE - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)										
	DISTRIBUTION								SUPPLEMENTS	
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures	Exclusif nuit	Terme fixe	Terme de puissance mise à disposition			Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)
		pieiries	creuses							
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)		(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	7,02	7,02	5,12	5,12	10,23	27,02	54,06	1,89	0,19261	0,31805

DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2020.						
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)					
<= 1,44 kVA > 1,44 et <= 6 kVA > 6 et <= 9,6 kVA > 9,6 et <= 13 kVA > 13 et <= 18 kVA > 18 et <= 36 kVA > 36 et <= 56 kVA > 56 kVA	0,00 10,08 16,20 20,28 30,36 40,44 81,00 131,64					

GAZ - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)												
		DISTRIBUTION								ANSPORT SUPPLEMENTS		
Gestionnaire du réseau de distribution	T1 0 - 5 000 kWh/an		T2 5 001 - 150 000 kWh/an		T3 150 001 - 1 000 000 kWh/an		Tarif pour l'activité de comptage		Coûts	Cotisation sur	Cotisation	
de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel	Fluxys (4)	l'énergie	fédérale (3)	
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	
SIBELGA	4,32	1,785	38,28	1,106	812,88	0,590	16,08	610,75	0,150	0,12073	0,07513	

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)						
Calibre du compteur	(€/an)					
6 ou 10 m³/heure (5)	2.76					
6 ou 10 m³/heure (6)	9.48					
16 m³/heure	23.16					
25 m³/heure	57,12					
40 m³/heure	114,24					
65 m³/heure	285,48					
100 m³/heure	396,96					
160 m³/heure	509.88					
> 160 m³/heure	736.92					

- (*) Pirx valiables pour tout contrat conclus entre le 1er ianvier 2020 et le 31 jainvier 2020 et commençant au plus tard le 31 jaillet 2020.

 (1) Ces coils sont calculés de la manifes suiventre. O A PE pour le coût deregie verte ainsi que le coût cogénération pour le Région Flammade. Q correspond au provontage, let que déterminé légalement, des prélèvements du Client pour lequel ENGE doit remettre des certificats d'évergle verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération pour le Région Flammade. Le prix par certificat de cogénération en Flammade s'élève à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.

 (2) Les tarifs de réseau de distribution/transport applicables à partir du 30 décembre 2019, sont approvées par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL).

 (3) Pas sourins à la TVA.

 (4) Les coûts é nées us transport pour le gaz naturel (coûts Fluxys) sont estimés à 1,50 EUR/MWh (hors TVA) pour 2020 comme publiés par Fluxys.

 (5) Lorsque la demière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.

- Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de "Up pro" : sources d'énergie renouvelables (100 %).